

FRE

Notice originale




CONVERTISSEUR CONVERTOR 12V/43V

Notice d'Instructions

77726
09/2020

LIRE ATTENTIVEMENT LE GUIDE DE
L'UTILISATEUR AVANT TOUTE UTILISATION

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	4
2. SÉCURITÉ	5
2.1. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DU CONVERTISSEUR	5
2.2. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DE L'OUTIL	5
2.3. SIGNAUX DE SÉCURITÉ	5
3. DESCRIPTIFS ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	7
3.1. DESCRIPTIF	7
3.2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	7
4. MISE EN SERVICE	8
5. UTILISATION	9
5.1. DÉMARRAGE EN MODE "COUP PAR COUP" (CONCERNE UNIQUEMENT L'OLIVIUM)	9
5.2. DÉMARRAGE EN MODE "CONTINU"	9
5.2.1. OLIVIUM	9
5.2.2. OLIVION	10
5.3. VOYANT LUMINEUX	10
6. LES GARANTIES	11
6.1. GARANTIES GÉNÉRALES	11
6.1.1. GARANTIE LÉGALE	11
6.1.2. GARANTIE COMMERCIALE PELLENC	11
6.1.3. SERVICE APRÈS-VENTE PAYANT	12
7. DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ	14
7.1. DÉCLARATION "CE" DE CONFORMITÉ : CONVERTOR 12V/43V	14
7.2. DÉCLARATION  DE CONFORMITÉ : CONVERTOR 12V/43V	15

1. INTRODUCTION

Cher(e) client(e),

Nous vous remercions pour l'achat de votre Convertisseur Convertor 12V/43V . Correctement utilisé et entretenu, ce matériel vous procurera des années de satisfaction.

Avertissement



Votre appareil contient de nombreux matériaux valorisables ou recyclables. Confiez celui-ci à votre revendeur ou à défaut dans un centre service agréé pour que son traitement soit effectué.



Prendre connaissance de la réglementation en vigueur dans votre pays en matière de protection de l'environnement liée à votre activité.

Avertissement



Il est impératif que vous preniez connaissance de LA TOTALITÉ de ce guide de l'utilisateur avant d'utiliser l'outil ou de procéder à des opérations d'entretien. Conformez-vous scrupuleusement aux instructions et illustrations présentes dans ce document.


Tout au long de ce guide de l'utilisateur, vous trouverez des mises en garde et des renseignements intitulés : NOTE, IMPORTANT, ATTENTION et AVERTISSEMENT.

Les indications identifiées par "NOTE" indiquent des informations complémentaires.

Les indications identifiées par "IMPORTANT" préviennent l'utilisateur d'un risque potentiel pour le matériel.

Les indications identifiées par "ATTENTION" indiquent une situation potentiellement dangereuse qui, si on ne l'évite pas, est susceptible de provoquer des blessures légères.

Les indications identifiées par "AVERTISSEMENT" indiquent une situation potentiellement dangereuse qui, si on ne l'évite pas, provoque la mort ou des blessures graves.

La mise en garde  indique que si les procédures ou instructions ne sont pas respectées, les dommages ne seront pas couverts par la garantie et les frais de réparation seront à la charge du propriétaire.

Sur l'outil, des signaux de sécurité rappellent également les consignes à adopter en matière de sécurité. Localisez et lisez ces signaux avant d'utiliser l'outil. Remplacez immédiatement tout signal partiellement illisible ou endommagé.

Se reporter à la Section 2.3, « Signaux de sécurité » pour le schéma de localisation des signaux de sécurité apposés sur l'outil.

Aucune partie de ce manuel ne peut être reproduite sans autorisation écrite de la société PELENC. Les illustrations présentes dans ce manuel sont données à titre indicatif et ne sont en aucun cas contractuelles. La société PELENC se réserve le droit d'apporter à ses produits toute modification ou amélioration qu'elle juge nécessaire sans devoir les communiquer aux clients déjà en possession d'un modèle similaire. Ce manuel fait partie intégrante de l'outil et doit l'accompagner en cas de cession.

2. SÉCURITÉ

- Le Convertisseur Convertor 12V/43V est un outil professionnel dont l'usage est réservé exclusivement avec l'Olivium ou l'Olivion PELLENC.
- La société PELLENC décline toute responsabilité en cas de dommages provoqués à la suite d'un usage impropre et différent de celui qui a été prévu.
- La société PELLENC décline également toute responsabilité en cas de dommages engendrés par l'utilisation de pièces ou d'accessoires n'étant pas d'origine.

2.1. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DU CONVERTISSEUR

1. Pendant son fonctionnement, la température du convertisseur peut atteindre 60 °C. Aucune matière inflammable ne doit se trouver à moins de 1.5 mètres du convertisseur et de la batterie.
2. Ne pas introduire dans le convertisseur d'objets métalliques tels que trombones, pièces, clés, clous, vis ou autres petits objets métalliques pouvant créer un court-circuit entre ses composants.
3. Placez le convertisseur hors de portée des enfants et sur un support non combustible.
4. Ne pas gêner son refroidissement.
5. Ne pas utiliser ou laisser le convertisseur près d'une source de chaleur (> 45 °C).
6. Ne pas laisser le convertisseur sous un soleil ardent.
7. Ne pas exposer le convertisseur aux micro-ondes et hautes pressions.
8. Ne pas immerger le convertisseur dans l'eau.
9. Le convertisseur doit être protégé de tout choc et doit être positionné et calé pendant les phases de transport.
10. En cas de fumée suspecte, mettre le convertisseur à l'extérieur du local ou du véhicule, le plus loin possible de toute matière combustible.
11. Si le cordon de sortie est coupé ou endommagé, ramener le convertisseur complet au distributeur agréé auprès duquel il a été acheté.
12. Ne pas utiliser le convertisseur pour une application autre que celle initialement prévue (utilisation exclusive de l'Olivium ou de l'Olivion Pellenc).
13. En fin de vie, le convertisseur doit être ramené au distributeur agréé auprès duquel il a été acheté afin d'être recyclé conformément à la réglementation sur les déchets.
14. Ne pas utiliser sous la pluie.
15. Boîtier plastique fragile.
16. Toujours accrocher le convertisseur sur la batterie 12V vers le haut avec sa sangle.
17. Toujours tenir les pinces crocodile par leurs parties isolantes, risque de brûlure.
18. Risque de court-circuit, respecter les polarités lors du branchement.

2.2. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DE L'OUTIL

Se reporter à la notice de l'outil concerné.

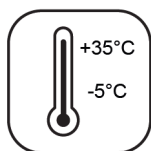
2.3. SIGNAUX DE SÉCURITÉ



Ne pas exposer à la pluie.



Lire le manuel d'utilisation.



Matériel devant être utilisé à une température comprise entre -5 °C et +35 °C.



En fin de vie, le convertisseur doit être ramené au distributeur agréé auprès duquel il a été acheté afin d'être recyclé conformément à la réglementation sur les déchets.



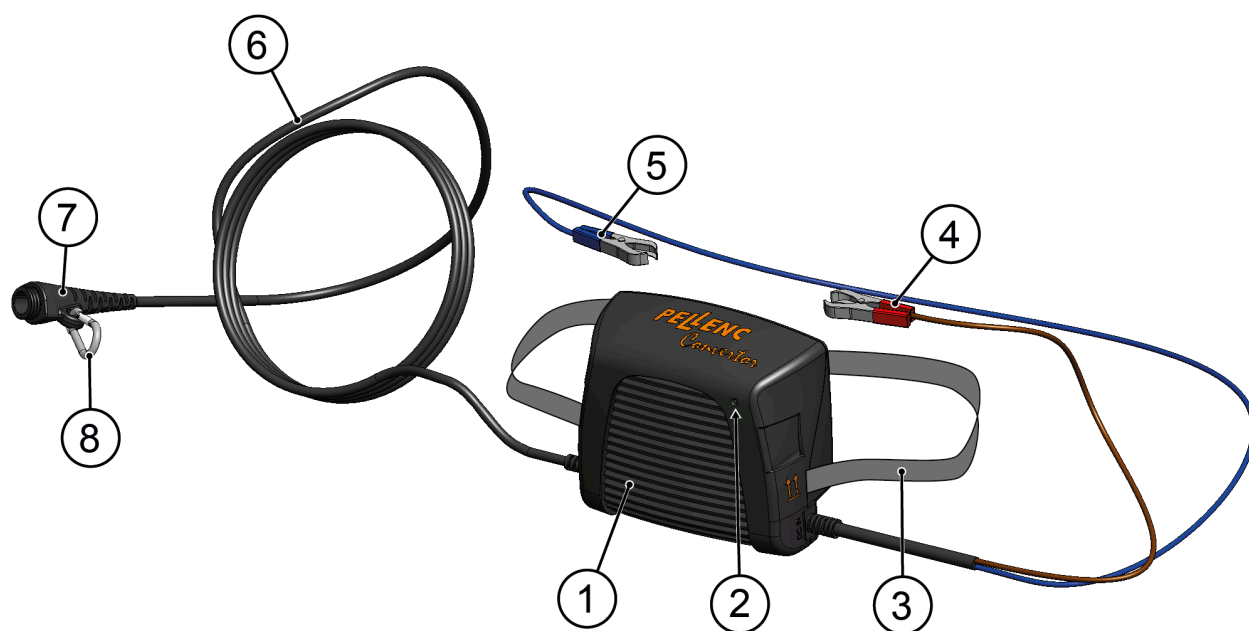
Matériel respectant les normes CE.



Matériel respectant les normes marocaines.

3. DESCRIPTIFS ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

3.1. DESCRIPTIF



48_20_001

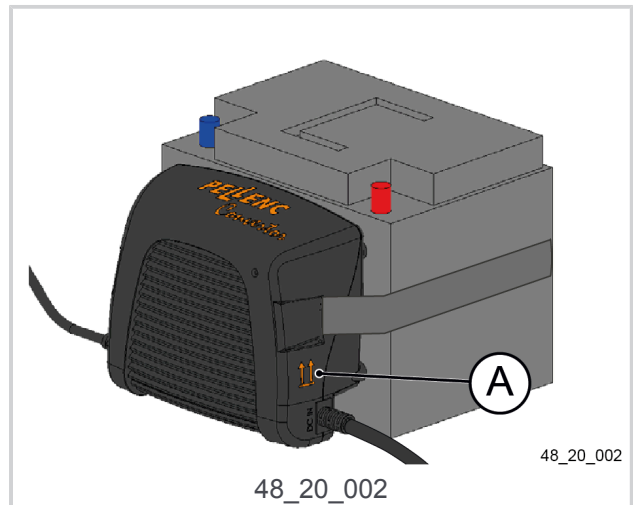
- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| 1. Convertisseur | 6. Cordon |
| 2. Voyant lumineux | 7. Fiche connecteur outil |
| 3. Sangle | 8. Mousqueton |
| 4. Pince crocodile rouge (+) | |
| 5. Pince crocodile noire (-) | |

3.2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

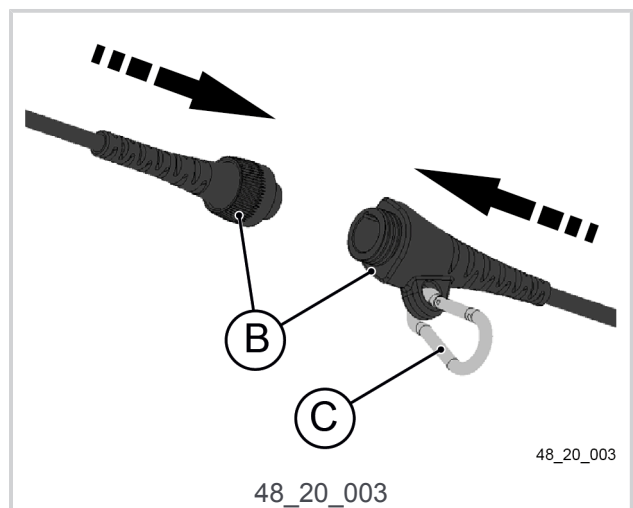
Tension d'alimentation nominale	12 V $\overline{\overline{=}}$
Tension de sortie	43 V $\overline{\overline{=}}$
Ampérage de sortie	4,5 A
Poids de l'ensemble convertisseur	2,5 kg
Capacité minimale de la batterie	60 Ah

4. MISE EN SERVICE

1. Sortir le boîtier de son emballage.
2. Fixer le boîtier verticalement contre la batterie 12 V à l'aide de la sangle fournie. Les flèches (repère A) doivent toujours être dirigées vers le haut.



3. Brancher le cordon d'alimentation de l'outil sur la fiche connecteur du boîtier (repère B).
4. Fixer le mousqueton du cordon (repère C) à votre taille.



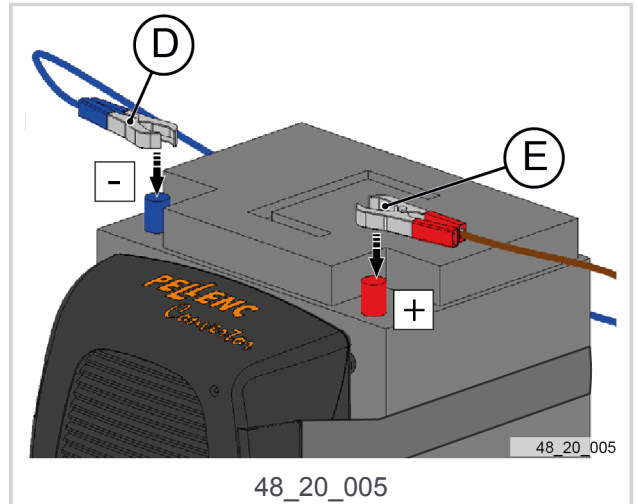
5. UTILISATION

5.1. DÉMARRAGE EN MODE "COUP PAR COUP" (CONCERNE UNIQUEMENT L'OLIVIUM)

Mode "coup par coup" : l'outil fonctionne uniquement lorsque l'on appuie sur la gâchette. Il s'arrête lorsque la gâchette est relâchée.

1. Mettre l'outil dans sa position de mise en route (se reporter à la notice de l'outil concerné).
2. Raccorder la pince crocodile noire (repère D) à la borne négative (-) de la batterie.
3. Raccorder la pince crocodile rouge (repère E) à la borne positive (+) de la batterie.

À cet instant l'outil est sous tension, il est prêt à fonctionner en mode «Coup par Coup».



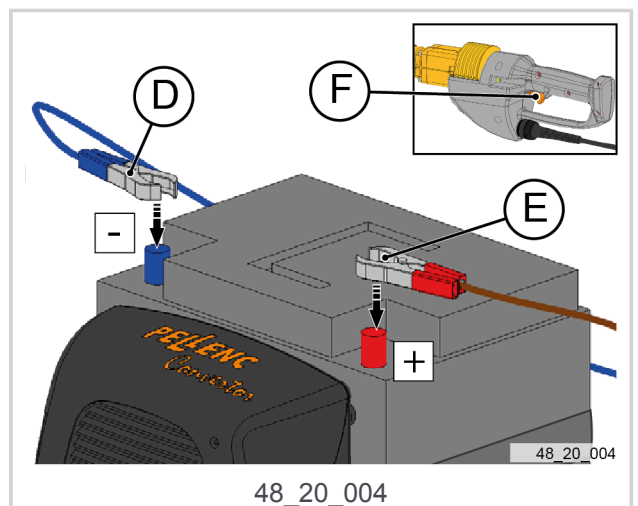
5.2. DÉMARRAGE EN MODE "CONTINU"

5.2.1. OLIVIUM

Mode "continu" : l'outil se met en route en donnant une impulsion sur la gâchette et ne s'arrête que si l'on redonne à nouveau une impulsion.

1. Raccorder la pince crocodile noire (repère D) à la borne négative (-) de la batterie.
2. Mettre l'outil dans sa position de mise en route (Se reporter à la notice de l'outil concerné).
3. Appuyer sur la gâchette de l'outil (repère F) et de l'autre main raccorder la pince crocodile rouge (repère E) à la borne positive (+) de la batterie en maintenant la gâchette appuyée.

À cet instant l'outil est sous tension, il est prêt à fonctionner en mode «Continu».

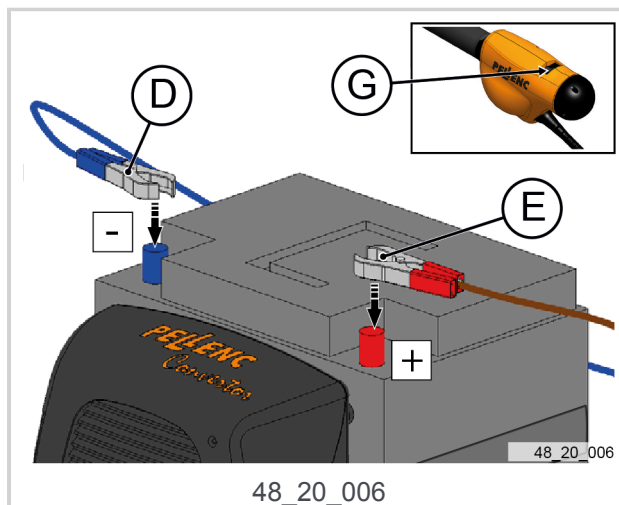


5.2.2. OLIVION

1. Mettre l'outil dans sa position de mise en route (Se reporter à la notice de l'outil concerné).
2. Raccorder la pince crocodile noire (repère D) à la borne négative (-) de la batterie.
3. Raccorder la pince crocodile rouge (repère E) à la borne positive (+) de la batterie.

À cet instant l'outil est sous tension, il est prêt à fonctionner en mode «Continu».

4. Mettre l'interrupteur de l'outil sur «I» pour démarrer l'outil (repère G).



Avertissement

Ⓢ Ne jamais faire fonctionner l'outil avec le peigne posé au sol.

5.3. VOYANT LUMINEUX

ÉTAT	SIGNIFICATION
VERT	Fonctionnement normal
ROUGE	Tension de la batterie < 10 V (batterie déchargée...) Tension de la batterie > 18 V (mauvaise batterie, 24V...)
ÉTEINT	Pincres crocodiles mal positionnées Polarité inversées

6. LES GARANTIES

6.1. GARANTIES GÉNÉRALES

6.1.1. GARANTIE LÉGALE

- 6.1.1.1. GARANTIE CONTRE LES VICES CACHÉS

Indépendamment de la garantie commerciale prévue à l'article II, l'article 1641 du Code civil dispose que « le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis ou en aurait donné un moindre prix s'il les avait connus ».

Article 1648 du Code civil « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

- 6.1.1.2. GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Article L.217-4 du Code de la consommation Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L.217-5 du Code de la consommation « Le bien est conforme au contrat » :

1. S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2. Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L.217-12 du Code de la consommation « l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».

6.1.2. GARANTIE COMMERCIALE PELLENC

- 6.1.2.1. CONTENU

6.1.2.1.1. GÉNÉRALITÉS

En sus des garanties légales, les clients utilisateurs bénéficient de la garantie commerciale sur les produits PELLENC couvrant l'échange et le remplacement des pièces reconnues hors d'usage, par défaut d'usinage, par défaut de montage ou par vice de matière, quelle qu'en soit la cause.

La garantie forme un tout indissociable avec le produit vendu par PELLENC.

6.1.2.1.2. PIÈCES DÉTACHÉES

La garantie commerciale couvre également les pièces détachées d'origine PELLENC, hors main d'œuvre à l'exclusion de certaines pièces détachées de chaque produit remis à la livraison.

- 6.1.2.2. DURÉE DE LA GARANTIE**6.1.2.2.1. GÉNÉRALITÉS**

Les produits PELLENC sont garantis au titre de la garantie commerciale à compter de la livraison au client utilisateur pour une durée de deux (2) ans s'agissant des produits connectés à une batterie PELLENC, et pour une durée de un (1) an s'agissant des autres produits PELLENC.

6.1.2.2.2. PIÈCES DÉTACHÉES

Les pièces détachées PELLENC remplacées dans la cadre de la garantie du produit, sont garanties au titre de la garantie commerciale à compter de la livraison du produit PELLENC au client utilisateur pour une durée de deux (2) ans s'agissant des produits connectés à une batterie PELLENC, et pour une durée de un (1) an s'agissant des autres produits PELLENC.

Dans le cas des produits connectés à une batterie PELLENC, les pièces détachées remplacées dans le cadre de la garantie du produit après le 12ème mois d'utilisation, sont garanties pour une durée de un (1) an.

6.1.2.2.3. EXCLUSION DE GARANTIE

Sont exclus de la garantie commerciale les produits qui ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions et à des fins différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la présente notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus en cas de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou en cas de transformation du produit. Sont également exclus de la garantie les produits ayant fait l'objet d'une altération, transformation ou modification par le client utilisateur.

Les pièces d'usures et/ou les consommables ne peuvent pas faire l'objet de garantie.

- 6.1.2.3. MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE COMMERCIALE**6.1.2.3.1. MISE EN SERVICE DU PRODUIT ET DÉCLARATION DE MISE EN SERVICE**

Au plus tard huit jours après la remise du bien au client utilisateur le DISTRIBUTEUR s'engage à compléter le formulaire informatique de déclaration de mise en service afin d'activer cette dernière sur le site www.pellenc.com, rubrique « extranet » menu « garanties et formation », à l'aide de son identifiant délivré préalablement par PELLENC.

A défaut, la déclaration de mise en service ne sera pas effective empêchant ainsi toute mise en œuvre de la garantie commerciale PELLENC, le DISTRIBUTEUR devant par conséquent en assurer seul la charge financière sans pouvoir répercuter le coût de son intervention au titre de la garantie sur le client utilisateur.

Le DISTRIBUTEUR s'engage également à compléter la carte de garantie ou le certificat de garantie et mise en service pour les automoteurs fourni(e) avec le produit après l'avoir fait(e) signer et dater par le client utilisateur.

6.1.3. SERVICE APRÈS-VENTE PAYANT**- 6.1.3.1. GÉNÉRALITÉS**

Font l'objet d'un service payant, même pendant la période de garantie légale et commerciale, les défaillances, pannes, casses, résultant d'une mauvaise utilisation, négligence ou mauvais entretien de la part du client utilisateur mais aussi les défaillances résultant d'une usure normale du produit. Font également partie des prestations relevant

du service après-vente les réparations hors garantie légale et commerciale comme par exemple l'entretien, les réglages, diagnostics en tout genre, nettoyages sans que cette liste ne soit exhaustive.

- 6.1.3.2. PIÈCES D'USURE ET CONSOMMABLES

Les pièces d'usure et les consommables relèvent également du service après-vente.

- 6.1.3.3. PIÈCES DÉTACHÉES

Le service après-vente payant couvre également les pièces détachées d'origine PELLENC, hors main d'œuvre et hors période de garantie légale ou commerciale.

En cas de remplacement de pièces détachées d'origine PELLENC dans le cadre du service après-vente, celles-ci bénéficieront d'une garantie commerciale d'un an, à compter de la date de monte.

7. DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ

7.1. DÉCLARATION "CE" DE CONFORMITÉ : CONVERTOR 12V/43V

FABRICANT	PELENC
ADRESSE	Quartier Notre-Dame - 84120 Pertuis (France)
PERSONNE AUTORISÉE A CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE	PELENC
ADRESSE	Quartier Notre-Dame - 84120 Pertuis (France)

Par la présente, nous déclarons que la machine désignée ci-après :

DÉNOMINATION GÉNÉRIQUE	Convertisseur 12 VDC / 43 VDC
FONCTION	Fournir une alimentation 43 VDC à partir d'une batterie 12 VDC
NOM COMMERCIAL	CONVERTOR
TYPE	CONVERTOR 12V/43V
MODÈLE	CONVERTOR 12V/43V
N° DE SÉRIE	48U00001 - 48U49999 48V00001 - 48V49999 48W00001 - 48W49999

Est conforme aux autres directives et/ou dispositions pertinentes suivantes.

- 2014/30/UE Directive CEM
- 2011/65/CE Directive ROHS
- 1907/2006 Règlement REACH
- 2012/19/UE Directive DEEE

Les normes européennes harmonisées suivantes ont été utilisées :

- EN 55014-1 : 2017
- EN 55014-2 : 2015

FAIT À PERTUIS, LE 30/09/2020
JEAN-MARC GIALIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL



7.2. DÉCLARATION  DE CONFORMITÉ : CONVERTOR 12V/43V

FABRICANT	PELENC
ADRESSE	Quartier Notre-Dame - 84120 Pertuis (France)
PERSONNE AUTORISÉE A CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE	PELENC
ADRESSE	Quartier Notre-Dame - 84120 Pertuis (France)

Par la présente, nous déclarons que la machine désignée ci-après :

DÉNOMINATION GÉNÉRIQUE	Convertisseur 12 VDC / 43 VDC
FONCTION	Fournir une alimentation 43 VDC à partir d'une batterie 12 VDC
NOM COMMERCIAL	CONVERTOR
TYPE	CONVERTOR 12V/43V
MODÈLE	CONVERTOR 12V/43V
N° DE SÉRIE	48U00001 - 48U49999 48V00001 - 48V49999 48W00001 - 48W49999

Est conforme aux dispositions :

Européenne :	Marocaine :
2014/30/UE - Directive CEM	Décret # 2754-14

Les normes suivantes ont été utilisées en partie ou en totalité :

Européenne :	Marocaine :
EN 55014-1 : 2017	NM EN 55014-1 : 2014
EN 55014-2 : 2015	NM EN 55014-2 : 2014

FAIT À PERTUIS, LE 30/09/2020
JEAN-MARC GIALIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL



PELLENC

   www.pellenc.com

PELLENC
Quartier Notre Dame - 84120 Pertuis (France)

